

OBJET **RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
(PROGRAMME 2011)**

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°12/2-16 du 28 avril 2012 ;

Sur le RAPPORT N°13/6-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve nouveau plan de financement de l'opération de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable - programme 2011, prenant en compte la décision de financement de l'Office de l'Eau.

Financier	Taux	Montant
	(%)	(€ H.T.)
Office de l'Eau	55%	903 866,67
Part Ville (Budget de l'Eau)	45%	739 527,28
TOTAL	100%	1 643 393,95

ARTICLE 2 Les dépenses afférentes sont imputées sur les crédits ouverts sur le Budget Annexe de l'Eau au chapitre 23, article 2315 et les recettes au Chapitre 13/ Article 13118.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131123-13609-2-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
26/11/2013


Gilbert ANNETTE